

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 8 août 2022 à 19h30 à la salle de conseil, située au 140-A, route de l'Église, Saint-Joseph-de-Kamouraska.**

**Sont présents :**

Madame Nancy St-Pierre,	MAIRESSE
Monsieur Michel Bélanger,	Siège #1
Monsieur Charles Montamat,	Siège #3
Monsieur Francis Boucher,	Siège #4
Madame Manon Guérette,	Siège #5
Monsieur Renaud Ouellet,	Siège #6

Monsieur Frédérick Lee directeur général greffier-trésorier par intérim est aussi présent

**Sont absents :**

Les membres présents du conseil forment le quorum.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse madame Nancy Saint-Pierre constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30,

Aucune personne n'assiste à la séance.

01-08-2022

**2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Francis Boucher

**QUE** monsieur Frédérick Lee soit nommé secrétaire d'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

02-08-2022

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022**

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2022 et du procès-verbal du 18 juillet 2022
5. Informations et dépôt de documents
  - 5.1 Correspondance
6. Administration générale
  - 6.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
  - 6.2 Dépôt des états financiers internes au 31 juillet 2022
  - 6.3 Embauche au poste de directeur général
  - 6.4 Nomination d'un président et d'une secrétaire d'élection
  - 6.5 Adoption de la grille de rémunération du personnel électoral

6.6 Octroi d'une carte de crédit municipale

**7. Première période de questions**

**8. Sécurité publique et civile**

Pas de point à traiter

**9. Travaux publics-Transports**

9.1 Dépôt programme PAVL volet 7

**10. Hygiène du milieu**

Pas de point à traiter

**11. Aménagement, Urbanisme et développement**

11.1 Demande d'autorisation de ferme Malenka inc. pour renouveler l'autorisation pour des fins autres qu'agricoles les lots 5 169 790 à 5 169 794 ainsi que 5 169 797 à 5 169 801 du cadastre du Québec

**12. Loisirs, culture et vie communautaire**

Pas de point à traiter

**13. Dossiers des Élus**

**14. Varia**

**15. Deuxième période de questions**

**16. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Renaud Ouellet

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03-08-2022

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 et 18 JUILLET 2022**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2022 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bélanger

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 et de la séance extraordinaire du 18 juillet 2022 soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Informations et dépôt de documents**

**5.1 CORRESPONDANCE**

**Desjardins Entreprises** : Informe la Municipalité d'une indexation tarifaire;

**MAMH** : Informe la Municipalité d'un dépôt de 5 204.00\$ pour les compensations des terres publiques;

**Ministère de la Sécurité publique** : Rappelle à la Municipalité qu'il y aura des inspections aléatoires en sécurité incendie en 2022-2023;

**Transports Québec** : Informe la Municipalité qu'il y a un nouveau programme d'aide financière pour le transport actif.

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**04-08-2022**

### **6.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer en date du 8 août 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

**ATTENDU QUE** cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

**ATTENDU QUE** la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

Il est proposé par madame Manon Guérette

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 8 août 2022 au montant de 55 158.45\$ pour les comptes à payer;

**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**05-08-2022**

### **6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 JUILLET 2022**

**ATTENDU QUE** les états financiers intérimaires au 31 juillet 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

**ATTENDU QUE** les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Francis Boucher

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**06-08-2022**

### **6.3- EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a mené un processus de sélection afin de pourvoir le poste vacant à la direction générale;

**ATTENDU QUE** le comité de ressource humaine recommande au conseil municipal l'embauche de monsieur James Malano;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Charles Montamat

**QUE** le conseil municipal accepte l'embauche de monsieur James Malano au poste de directeur général et greffier-trésorier;

QUE madame Nancy Saint-Pierre soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska le contrat de travail de monsieur Malano;

**QUE** les conditions d'emploi soient en fonction d'un contrat à être signé entre les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-08-2022

#### **6.4 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UNE SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

**ATTENDU** l'élection partielle pour le poste de conseiller (ère) au siège #2 qui aura lieu le 25 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame Manon Guérette

**QUE** le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska nomme monsieur Frédérick Lee à titre de président d'élection et madame Hélène Tousignant à titre de secrétaire d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-08-2022

#### **6.5 ADOPTION DE LA GRILLE DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

**ATTENDU** l'élection partielle pour le siège #2 le 25 septembre 2022;

**ATTENDU QUE** l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* donne le pouvoir aux municipalités d'établir la rémunération du personnel électoral ;

**ATTENDU QUE** cette même loi établit aussi les montants payables lors d'une élection;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska désire appliquer les montants prévus à la loi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Charles Montamat

**QUE** la rémunération du personnel électoral lors de l'élection du 25 septembre 2022 soit établie en fonction du tableau suivant :

RÉSUMÉ DES SALAIRES SCRUTIN DU 25 SEPTEMBRE 2022 SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA				
Poste	Scrutin	Votes par anticipation	Liste électorale	Comm. de révision
Président d'élection	582 \$	387 \$	0.439\$/électeur	19,50\$/h
Secrétaire d'élection	436,50 \$	290.,50 \$	N/A	N/A
Scrutateur	18\$/h	18/h	N/A	N/A
Secrétaire bureau de vote	18\$/h	18\$/h	N/A	N/A
Vérificateur table d'identité	18\$/h	18\$/h	N/A	N/A
Membre comm. de révision	N/A	N/A	N/A	19\$/h
Primo	19\$/h	19\$/h	N/A	N/A

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-08-2022

## **6.6 OCTROI D'UNE CARTE DE CRÉDIT MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** les opérations municipales nécessitent d'effectuer des achats auprès de fournisseurs chez lesquels la Municipalité n'a pas de ligne de crédit;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Francis Boucher

**QUE** le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande à Desjardins Entreprises de lui octroyer une carte de crédit Visa avec une limite de crédit établie à 5 000\$;

**QUE** madame Hélène Tousignant adjointe administrative soit nommée responsable de la carte de crédit Visa.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Pas de point à traiter

### **9. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS**

10-08-2022

#### **9.1 DÉPÔT PROGRAMME PAVL VOLET 7**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a

pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** le chargé de projet de la municipalité, monsieur James Malano, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bélanger

**QUE** le conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10. HYGIÈNE DU MILIEU**

Pas de point à traiter

## **11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

11-08-2022

### **11.1 DEMANDE D'AUTORISATION DE FERME MALENKA INC. POUR RENOUELER L'AUTORISATION POUR DES FINS AUTRES QU'AGRICILES LES LOTS 5 169 790 À 5 169 794 AINSI QUE 5 169 797 À 5 169 801 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU QU'**en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Joseph doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Ferme Malenka Inc visant à prolonger les délais pour l'exploitation d'une gravière sur une superficie d'environ 2,8 hectares sur les lots 5 169 790 à 5 169 794 et 5 169 797 à 5 169 801 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les dispositions du règlement de zonage de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le projet vise à finir les travaux déjà autorisés par la

décision # 410634 de la CPTAQ pour améliorer le champ agricole;

**ATTENDU QUE** l'exploitation de la gravière ne doit en aucun temps s'approcher à moins de 10 mètres des deux cours d'eau à proximité du site;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Francis Boucher

**QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska :

- Appuie le demandeur Ferme Malenka Inc dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'exploitation d'une gravière d'environ 2,8 hectares incluant la voie d'accès, sur les lots 5 169 790 à 5 169 794 et 5 169 à 5 169 801 du cadastre du Québec;
- Indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale sous réserve du respect des distances exigées;
- Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Pas de point à traiter

## **13. DOSSIERS DES ÉLUS**

## **14. VARIA**

12-08-2022

### **14.1 ACCEPTATION DE SOUMISSION CONSTRUCTIONS ALAIN BÉLANGER**

**ATTENDU** les travaux extérieurs à la salle communautaire de l'Église propriété de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bélanger

**QUE** le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la soumission de Constructions Alain Bélanger à 6 000\$ avant taxes pour divers travaux à la salle communautaire de l'Église;

**QUE** les fonds nécessaires pour cet investissement soient imputés dans la subvention PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-08-2022

### **14.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DIVERSES FACTURES À ÉPICERIE CHAREST 2012 INC.**

**ATTENDU QUE** les fêtes du 100<sup>e</sup> de la Municipalité ont nécessité

l'achat d'alcool et de diverses denrées;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bélanger

**QUE** la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le paiement total de diverses factures chez Épicerie Charest 2012 inc. pour un montant total de 4 860.18\$;

**QUE** ces charges soient imputées aux coûts des fêtes du 100<sup>e</sup>.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-08-2022

**14.1 AUTORISATION DE PAIEMENT MADAME NATALIE RATTHÉ**

**ATTENDU QUE** pour embellir la communauté la Municipalité a fait appel aux services de madame Natalie Ratthé pour peindre les intersections de chaussée;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Francis Boucher

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de 5 600\$ à madame Ratthé pour la confection de ses œuvres;

**QUE** les fonds nécessaires soient imputés au compte « entretien des chemins »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

15-08-2022

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Francis Boucher de lever de l'assemblée à 20h20

\_\_\_\_\_  
Nancy Saint-Pierre  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Frédéric Lee  
Secrétaire d'assemblée

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Nancy Saint-Pierre  
Mairesse